

## Organisme de formation

---

### UFCV Mulhouse

13 Porte du Miroir – 68100 MULHOUSE  
Tél. : 03 88 15 52 35 • Fax : 03 89 56 04 95

Contact : Mme Florence GEORG  
[florence.georg@ufcv.fr](mailto:florence.georg@ufcv.fr)

Association loi 1901 • N° déclaration : 4575 00709 67  
Siret : 775 685 621 01 125

## Lieu de la formation

---

UFCV Mulhouse

## Déroulement de la formation

---

### Dates de formation :

**Du 09 avril au 14 décembre 2018**

**Durée de la formation :** 98h en centre de formation  
15 jours de stage de direction  
+ accompagnement

**Effectif :** 8 à 15 stagiaires

**Réunion d'information :** nous contacter

**Dates des épreuves :** nous contacter

## Public

---

Personnes pour lesquelles la direction d'un accueil collectif de mineurs représente un atout dans l'exercice du métier d'animateur.

## Conditions d'accès à la formation

---

Animateur titulaire du BEATEP ACE, AST, BPJEPS ou dont le livret de formation est ouvert dans toutes les spécialités ci-dessus :

Activités de la Randonnée, Activités Aquatiques, Activités Cirque, Activités Equestres, Activités gymniques de la Forme et de la Force, Activités Nautiques, Activités Pugilistiques, activités Sports Collectifs, Golf, Pêche, Sport Automobile, Animation culturelle, animation sociale, technique de l'information et de la communication, vol libre.

## Modalités de certifications

---

L'Unité Capitalisable Complémentaire de direction d'ACM est délivrée par la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS).

## Objectifs et contenus de la formation

---

### ► Objectifs

Permettre aux candidats de :

- élaborer le projet pédagogique à partir du projet éducatif
- diriger des équipes au travail
- Assurer l'accompagnement et la formation des membres de l'équipe pédagogique,
- Assurer les relations et la communication interne et externe
- mettre en œuvre des conceptions éducatives relatives à la santé, à l'hygiène et aux rythmes des enfants et des adultes,
- Assurer la sécurité physique et affective des participants (enfants et adultes) dans la vie quotidienne et les activités,
- Organiser les actes de la gestion courante en matière de finances, maintenance, personnel, effectifs, économat

### ► Contenus

- Positionnement
- Identifier ses valeurs en tant que directeur et se positionner
- Elaboration, mise en œuvre et évaluation d'un projet pédagogique
- la communication en ACM
- L'équipe : Le recrutement, le travail d'équipe (management et dynamique d'équipe), Droit du travail, Gestion des conflits, L'accompagnement et la formation des membres de l'équipe
- Gestion financière d'un ACM
- Gestion administrative
- Gestion de l'économat
- Réglementation

## Stage de direction

---

Le stagiaire **dirigera un accueil collectif de mineurs (obligatoirement déclaré) de 15 jours minimum.**

Le stage pourra être plus long si la structure d'accueil le permet.

Si l'accueil compte plus de 30 mineurs, le stagiaire pourra effectuer une direction adjointe.

## Coûts

---

Coût de la formation : 1200€ ttc

## Tutorat

---

Le tuteur **fait partie intégrante de l'équipe pédagogique**. Il exerce une co-responsabilité, notamment pour le suivi du stagiaire et l'acquisition des compétences. Le tuteur doit être volontaire pour exercer cette fonction, et accepter de **s'engager réellement dans une action** dont la portée sociale est plus globale que la simple transmission de savoir-faire. Le tuteur est un professionnel reconnu, doté d'une bonne maîtrise de la pratique notamment en direction d'ACM.

Le tuteur doit prendre en compte les demandes émanant de la formation UCC. Pour cela, il peut être nécessaire de réajuster le profil de poste du stagiaire. Une nouvelle place devra être donnée au stagiaire au sein de l'équipe qui devra être informée de la situation de formation et accepter le nouveau statut de leur collègue. Des réaménagements en termes de planning, de mise à disposition sont à prévoir : **il est important de formaliser des temps spécifiques où le stagiaire sera en situation d'être formé**.

## Évaluation certificative

---

L'UCC implique la participation des tuteurs à l'évaluation certificative.

En effet, le tuteur est sollicité pour émettre un **avis** sur les capacités à diriger un accueil collectif de mineurs. Le tuteur est invité à observer puis à s'entretenir avec le stagiaire afin de produire son avis.

**Pour l'UCC**, le candidat produira un dossier présentant l'organisation de (ou des) ACM dirigés et son **positionnement** quant à la (ou les) expérience(s) de direction.

Au préalable, le stagiaire **dirigera un accueil collectif de mineurs de 15 jours minimum** (hébergement, alimentation, règles de vie, aspect matériel et gestion). Si l'accueil compte plus de 30 mineurs, le stagiaire pourra effectuer une direction adjointe. Le candidat devra fournir le projet pédagogique en annexes, que le candidat l'ait élaboré, qu'il y ait contribué ou été associé.

Il s'agit pour le candidat de rédiger un document de 20 à 25 pages (hors annexes) présentant l'organisation de (ou des) ACM dirigés et son **positionnement** quant à la (ou les) expérience(s) de direction.

Ce document doit décrire et analyser :

\* La mise en place d'un accueil dans le cadre des fonctions de directeur (description)

- Le contexte de l'ACM
- Le projet pédagogique
- Le fonctionnement mis en œuvre
- Le fonctionnement de l'équipe
- La gestion de l'accueil

\* L'analyse des fonctions de direction (positionnement)

- Action dans le contexte réglementaire, politique et social
- Conduire du projet pédagogique
- Gestion du personnel
- Assurer la gestion de l'accueil

\* Annexes : Avis du MAT/tuteur

Pour la dernière partie du document, il ne s'agit pas d'un simple compte rendu de stage mais bien d'un de positionnement. S'il a d'autres expériences de direction que les 15 journées obligatoires, le candidat montrera sa progression et son positionnement actuel en tant que directeur. L'expérience (ou les expériences) de direction et le compte rendu de celle(s)-ci ne servent que de point d'appui et permet d'illustrer la capacité du candidat à diriger et à défendre des choix pédagogiques. Au final, la commission doit pouvoir trouver les valeurs pédagogiques défendues par le candidat, les moyens mis en place ainsi que l'analyse des réussites, des échecs, des tâtonnements et des questionnements

# UCC ► Directeur de séjours de vacances ou d'accueil de loisirs

## Calendrier prévisionnel

2018																																			
Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin			Juillet			Août			Septembre			Octobre			Novembre			Décembre		
	HC	HE		HC	HE		HC	HE		HC	HE		HC	HE		HC	HE		HC	HE		HC	HE		HC	HE		HC	HE		HC	HE		HC	HE
1	L					1	J				1	D				1	M				1	V				1	L				1	S			
2	M					2	V				2	L				2	M				2	S				2	M				2	D			
3	M					3	S				3	M				3	J				3	D				3	L				3	M			
4	J					4	D				4	M				4	V				4	L				4	M				4	J			
5	V					5	L				5	J				5	S				5	M				5	D				5	V			
6	S					6	M				6	V				6	D				6	M				6	L				6	J			
7	D					7	M				7	S				7	L				7	J				7	V				7	D			
8	L					8	J				8	D				8	M				8	V				8	M				8	S			
9	M					9	V				9	L	7			9	M				9	S				9	J				9	D			
10	M					10	S				10	M	7			10	J				10	D				10	V				10	L			
11	J					11	D				11	M	7			11	V				11	L				11	M				11	S			
12	V					12	L				12	J				12	S				12	M				12	J				12	D			
13	S					13	M				13	V				13	D				13	M				13	V				13	L			
14	D					14	M				14	S				14	L				14	J				14	M				14	V	7		
15	L					15	J				15	D				15	M				15	V				15	D				15	S			
16	M					16	V				16	L				16	M				16	S				16	L				16	J			
17	M					17	S				17	M				17	J				17	D				17	V				17	L			
18	J					18	D				18	M				18	V				18	L	7			18	M				18	S			
19	V					19	L				19	J				19	S				19	M	7			19	D				19	V	7		
20	S					20	M				20	V				20	D				20	M				20	L				20	J			
21	D					21	M				21	S				21	L				21	J				21	V				21	D			
22	L					22	J				22	D				22	M				22	V				22	M				22	S			
23	M					23	V				23	L				23	M				23	S				23	J				23	D			
24	M					24	S				24	M				24	V				24	D				24	M				24	L			
25	J					25	D				25	M				25	V				25	L				25	S				25	M			
26	V					26	L				26	J				26	S				26	M				26	D				26	V			
27	S					27	M				27	V				27	D				27	L				27	M				27	J			
28	D					28	M				28	S				28	L	7			28	J				28	V				28	D			
29	L					29	J				29	D				29	M	7			29	V				29	L				29	S			
30	M					30	V				30	L				30	M	7			30	S				30	D				30	M			
31	M					31	S				31	J				31	V				31	L				31	M				31	D			

Total HE/HC 2018

janv						févr						mars						avr	21					mai	21						juin	14					juil						août						sept	14					oct	14					nov	7					déc	7				
------	--	--	--	--	--	------	--	--	--	--	--	------	--	--	--	--	--	-----	----	--	--	--	--	-----	----	--	--	--	--	--	------	----	--	--	--	--	------	--	--	--	--	--	------	--	--	--	--	--	------	----	--	--	--	--	-----	----	--	--	--	--	-----	---	--	--	--	--	-----	---	--	--	--	--

	Formation en centre	Formation en entreprise	Total
Nombre d'heures	98,00	-	98,00
Nombre de jours	14,00	-	14,00
Moyenne nombre d'heures / jour	7,00		7,00

Légende :

HC Nombre d'heures en Centre

HE Nombre d'heure en Entreprise

